



## JOURNAL OFFICIEL D'INFORMATION

PARAÎT 4 FOIS PAR AN / DISTRIBUÉ EN TOUT MÉNAGE

### Mai 2024

Le mot du Président du Conseil communal	p. 2
Le Conseil communal	p. 3
La Municipalité vous informe	p. 4
Le coin des sociétés locales	p. 9
La vie d'ici	p. 15
L'agenda villageois	p. 17
Numéros utiles	p. 18

L'ISLE INFO N° 30

# Le mot du Président du Conseil



Chères habitantes et chers habitants de L'Isle,

C'est avec une certaine émotion que je vous transmets ce petit message.

Comme annoncé au début de la législature, je vais céder mon poste de Président lors de la prochaine séance du Conseil communal. Je souhaite déjà plein de courage, de succès et d'émotion à la personne qui me succédera.

Ces huit années passées à la tête de votre pouvoir législatif m'ont apporté beaucoup d'expériences positives, m'ont fait connaître des personnes et des situations très intéressantes et enrichissantes.

L'acceptation du plan d'affectation communal (PACom) a été certainement l'étape la plus compliquée lors de mon mandat. En effet, devoir signer un règlement principalement rédigé sous le dictat du Canton et l'acceptation par le peuple de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, ont malheureusement causé plusieurs déceptions parmi nos habitants. Devoir porter la responsabilité d'une situation que l'on n'a pas forcément causée, n'est pas toujours facile à assumer.

Prendre la parole pendant la fête de l'Abbaye, au repas des Aînés, participer aux diverses manifestations organisées par nos sociétés, élaborer les sorties conviviales du Conseil communal et surtout présider une séance dans la salle du Grand conseil vaudois, resteront des grands souvenirs pour moi.

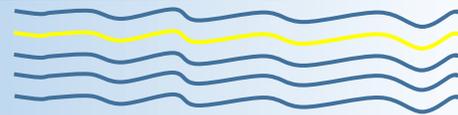
Un Conseil communal ne fonctionne bien que lorsque les relations sont excellentes avec tous ses partenaires, soit le bureau du Conseil, les membres du Conseil, la Municipalité, particulièrement sa Syndique, et tout le personnel communal.

Je voudrais terminer par un grand « Merci » à toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer, qui m'ont apporté leur soutien et leur confiance et vous souhaite, Chères habitantes et Chers habitants, un bel été et surtout une bonne santé.

Vive L'Isle !

Le Président du Conseil communal  
Jürg Hostettler





## LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

se tiendra le mercredi 12 juin 2024 à 20h15 à la Salle du Conseil au Château de L'Isle

### Ordre du jour

1. Statutaire.
2. Election des membres du bureau.
3. Préavis 02/2024 : demande d'un crédit de construction de CHF 2'875'000.00 TTC, subventions non déduites, pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, rue de Chabiez 1 à L'Isle.
4. Préavis 03/2024 : comptes communaux 2023 et rapport de gestion.
5. Préavis 04/2024 : demande d'un crédit de CHF 74'500.00 TTC pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAD) et remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation.
6. Communication de la Municipalité.
7. Communications du Bureau.
8. Propositions individuelles.

*Les séances sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.*

---

## VOTATIONS

A Villars-Bozon, la porte du collège ayant été remplacée, une nouvelle boîte destinée à la collecte des enveloppes de votation a été installée à la droite des boîtes des locataires.

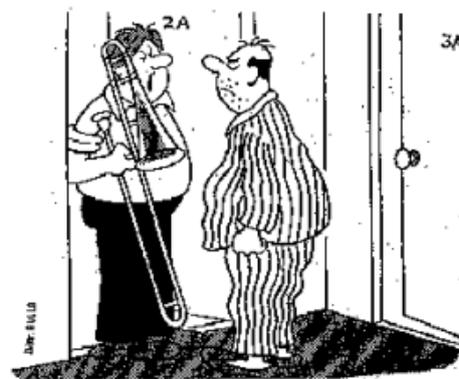




## LE VOISINAGE

### Notre cher voisin et ses manières bruyantes

*En principe, l'homme est un être social. Parfois, cependant, il aimerait pouvoir s'isoler un peu, y compris d'un point de vue sonore. Pour y arriver, deux possibilités lui sont offertes : la discussion et les règles.*



Ce qui plaît à une personne agace une autre. Il est difficile d'estimer les nuisances sonores dues au voisinage, car la perception varie d'une personne à l'autre. En outre, le bruit du voisin est encore plus dérangent en cas de conflits préexistants.

Avant de faire appel à la police en raison d'un problème de bruit, il est nécessaire de chercher le dialogue. Le voisin ne sait peut-être pas que son chien aboie en son absence ou que sa musique n'est pas la tasse de thé de tout le monde.

#### Lois et règlements

Le code civil (CC, art. 684) stipule que chacun est tenu de s'abstenir de tout excès au détriment du voisin, en particulier de tout effet dommageable et injustifié de la fumée ou de la suie, d'émanations désagréables, du bruit ou des vibrations. Par conséquent, chacun est invité à prendre les mesures nécessaires pour éviter le bruit.

Selon le Code des obligations (art. 257f, CO), le locataire est tenu d'avoir des égards pour les personnes habitant la maison et les voisins et ne doit pas troubler la tranquillité de l'immeuble.

La loi sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), avec leur formulation générale, fournissent au mieux des indications sur la manière de traiter le bruit quotidien. Il n'y a pas de valeurs limites.

Le Règlement général de police (RGP) de la Commune offre des informations plus concrètes et précise les périodes de repos de midi et de nuit et réglemente la gestion du bruit quotidien.

#### Interdit ou autorisé

Le bruit excessif généré par un comportement qui n'est pas conforme aux habitudes normales est interdit. Le bruit inévitable résultant des activités normales est autorisé.

Selon la pratique actuelle, les facteurs importants des événements sonores dans l'évaluation du bruit de voisinage sont :

- L'intensité
- Les caractéristiques
- Le moment
- La fréquence

## Dialogue et police

Les problèmes de bruit entre voisins peuvent être dus à des malentendus ou à une méconnaissance du problème. Il est donc toujours conseillé de rechercher d'abord le dialogue pour attirer l'attention sur les problèmes de bruit. Dans ce processus, les droits et obligations de chaque partie peuvent être clarifiés et des précautions appropriées peuvent être prises pour atténuer le problème.

Cette approche n'est pas toujours suffisante pour trouver une solution. C'est pourquoi la police a pour mission de prévenir le bruit quotidien excessif. En cas de troubles graves de l'ordre public pendant la journée ou la nuit, il est possible de contacter le poste de police le plus proche ou le numéro d'urgence 117.

## Appui administratif en renfort

Si les troubles se poursuivent, le voisinage peut demander l'intervention de la copropriété. Ce dernier peut prendre des mesures qui peuvent aller jusqu'à la résiliation du contrat de location si le locataire ne remplit pas ses obligations (CO, art. 257f). S'il n'y a pas d'amélioration malgré des plaintes justifiées, les voisins concernés peuvent exiger une réduction du loyer, pour autant que certaines conditions soient remplies (CO, art. 259d).

---

## FESTIVITES DU 1<sup>er</sup> AOÛT

Cette année, la Fête nationale sera organisée par l'Association des Paysannes vaudoises de L'Isle. Comme à l'accoutumée, les festivités auront lieu devant le Château. Un courrier tout-ménages détaillant le programme sera distribué courant juillet.



## Edition 2024

Dans la nuit du 12 au 13 août 2024, aura lieu la 6e édition du Projet Perséides. A cette occasion, la Commune éteindra l'éclairage public le temps d'une nuit, à l'exception des passages-piétons.

Le but est de permettre de se réapproprier les bienfaits d'une nuit sans lumière avec, si le ciel est dégagé, l'occasion d'admirer la plus belle pluie d'étoiles de l'année.



Le Conseil d'Etat adoptait en juin 2023 la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) et de la loi sur l'énergie (RLVLEne), en vue de simplifier la procédure d'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air dans le canton. Cette révision, bloquée par un recours, a aujourd'hui été validée par la Cour constitutionnelle (CCST) dans son arrêt du 12 janvier 2024 (CCST.2023.0007), qui n'a pas été porté devant le Tribunal fédéral. Elle peut donc déployer ses effets.

Désormais, le nouvel article 68c RLATC dispense d'autorisation de construire ces systèmes de chauffage installés à l'intérieur d'un bâtiment existant. C'est également le cas à l'extérieur d'un bâtiment existant, pour autant que la pompe à chaleur envisagée s'intègre au bâti existant, n'excède pas un volume de 2 m<sup>3</sup>, ne porte pas atteinte à d'autres intérêts prépondérants et respecte les distances minimales par rapport au voisinage (détails dans l'annexe IV du RLATC). A une altitude de plus de 1000 mètres, cette dispense d'autorisation ne concerne que les bâtiments existants disposant du label Minergie ou d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) de classe C.

Veillez noter que les pompes à chaleur sol-eau restent soumises à autorisation.

Dès aujourd'hui, une pompe à chaleur doit être annoncée à la Commune au moyen d'un formulaire mis à disposition par la Direction générale de l'environnement, accompagné d'un plan de situation et de la fiche technique de l'installation.

La Commune contrôle si les conditions susmentionnées sont réunies et accorde, cas échéant, une dispense d'autorisation de construire.

Les projets prévus hors de la zone à bâtir doivent toutefois toujours être transmis à la Direction générale du territoire et du logement. Si les conditions d'une dispense ne sont pas réunies, un projet d'installation de pompe à chaleur reste soumis à une procédure classique de demande de permis de construire.

# Moustique tigre

## Comment éviter ses nuisances



### 6 conseils pour ne pas l'inviter chez vous cet été !



Bâches, pneus, arrosoirs : ne pas laisser traîner des objets qui collectent l'eau.



Ne pas utiliser d'insectides, ils détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Retourner les pots et récipients non utilisés.



Empêcher l'accès aux récipients non vidables (avec bouchon, voile, couvercle).



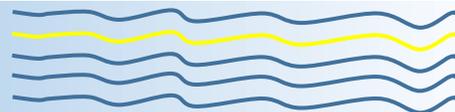
Comblir de sable les espaces qui retiennent de l'eau inévitablement.



Vider au moins une fois par semaine les récipients ouverts.

### Ce qu'il faut savoir

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve **dans les zones habitées et évite les espaces naturels**. Il s'installe dans les petites collections d'eau et n'est pas intéressé par les piscines.
- **Quelques centimètres d'eau stagnante durant 5 à 7 jours** peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération.
- Il vole mal et **profite des transports motorisés** pour se déplacer (voiture et bus).



## APÉRO-AFTERWORK au château de L'Isle



Pour célébrer l'arrivée de l'été, les sociétés locales de notre commune vous proposent en mai et en juin des apéros à l'ombre de notre beau Château

En famille, seul ou entre amis, ne manquez pas ces moments uniques de rencontre et d'amitié à partager autour d'un verre et d'un repas

**VENDREDI 24 MAI**  
**DÈS 18:00**  
La Jeunesse de L'Isle

**VENDREDI 7 JUIN\***  
**DÈS 18:00**  
L'Abbaye de L'Isle  
et la Municipalité

**Tournoi  
de  
pétanque !**

**VENDREDI 14 JUIN**  
**DÈS 18:00**  
Les Boulistes de la Venogette  
et la Jeunesse de L'Isle

**Concert !**

**VENDREDI 21 JUIN\***  
**DÈS 18:00**  
Achisle  
et le jardin Vert un Monde

**VENDREDI 28 JUIN**  
**DÈS 18:00**  
La Jeunesse de L'Isle

**Bar & boissons**  
**Nourriture**  
**Animation**

\*Annulé en cas de mauvais temps



L'Association Vert un Monde vous souhaite un très bel été !

La première journée de jardinage en commun a eu lieu le 27 avril. N'hésitez pas à venir nous rencontrer directement au jardin communautaire situé à l'ouest du château à L'Isle, nous y serons régulièrement les dimanches en fin d'après-midi pendant la belle saison. Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse email suivante : [vert.un.monde@gmail.com](mailto:vert.un.monde@gmail.com) Bon jardinage à tous et toutes !



L'Association Vert un Monde a pour but de créer des lieux communautaires intergénérationnels encourageant les rencontres et l'échange, ainsi que la sensibilisation à la santé et à l'environnement. Son projet principal actuel est de faire vivre un jardin communautaire dans un espace mis à disposition par la commune en se basant sur les principes de la permaculture.



L'amicale des pompiers organise la diffusion des matchs de l'équipe suisse de foot de l'Euro.

Elle vous invite, petits et grands, à venir passer un agréable moment au local du feu de L'Isle.

Comme à l'accoutumée, vivres et boissons seront disponibles sur place.

Les dates à réserver sont :

- ⚽ Samedi 15 juin, dès 15h (Hongrie - Suisse), puis 18h, 21h
- ⚽ Mercredi 19 juin, dès 18h (Allemagne-Hongrie), puis Ecosse-Suisse (21h)
- ⚽ Dimanche 23 juin, dès 19h (Suisse-Allemagne dès 21h)

La suite sera communiquée sur place en fonction des résultats !



## Automne d'Or

Belle ambiance et super musique de Gianni Maselli venu avec son Fan club pour notre premier thé dansant à la Grande salle de L'Isle le mercredi 13 mars. Quoi de mieux pour annoncer le début du printemps ? 70 personnes ont répondu présentes pour danser et boire un petit café en dégustant les pâtisseries offertes par le groupe Automne d'Or et confectionnées par quelques paysannes vaudoises venues en renfort pour nous aider. Ce fut une belle expérience, chapeautée par Pro Senectute et bonne nouvelle, une date est déjà fixée pour 2025.

Merci au 35 personnes qui se sont jointes à nous pour notre fondue chinoise du 11 avril à la Grande salle. Un petit après-Pâques bien sympathique pour papoter entres voisins et amis. Plaisir partagé avec l'équipe des « Petites mains ».

Les prochaines rencontres prévues sont agendées comme suit :

- ❖ Juin (mardi 11) : course en France
- ❖ Septembre (jeudi 12) : sortie à définir
- ❖ Octobre (jeudi 24) : brisolée au Chalet du Mollendruz
- ❖ Novembre : cinéma (date à définir selon programme du cinéma de Cossonay)
- ❖ Décembre (jeudi 12) : repas de Noël à la Grande salle

# Entrée de jeunesse

Chers jeunes de L'Isle :

Votre fin de scolarité arrive bientôt ! Donc, cela veut dire que vous avez la chance de pouvoir rejoindre la Jeunesse de L'Isle.

En nous rejoignant, vous aurez l'opportunité de contribuer à la vie du village, mais aussi d'organiser des manifestations.

Alors, on vous lance un défi : rejoignez-nous dans cette aventure. Vous pouvez écrire à notre président, Tony Hostettler au 078/900.10.52





### **VEN 17 MAI AU DIM 2 JUIN**

#### **EXPOSITION CLARISSE HUNZIKER DE MEURON - GRAND SALON**

Parcours artistique d'une vie... Peintures, pastels et dessins.

Vernissage le vendredi 17 mai dès 16h. Ouvert les vendredis de 16h à 20h, samedis et dimanches de 14h à 18h.

### **JEU 23 MAI**

#### **SOIREE DECOMPRESSAGE DES 20H00 - CAVEAU**

Soirée dédiée à la gente féminine seulement... besoin ou envie de se vider la tête, profite de ce moment de convivialité.

Au rendez-vous, bon humeur, rires, apéro et blabla entre filles

### **VEN 24 MAI**

#### **SOIREE JEUX DES 18H00 - CAVEAU**

Soirée jeux, si vous aimez les jeux de plateaux, cartes ou autre... vous avez entre 8 et 88 ans rendez-vous au caveau ! buvette et snack sur place.

### **VEN 21 JUIN**

#### **APER0 & BEAUCOUP PLUS DANS LE PARC DU CHATEAU**

Rendez-vous dans le parc dès 18h00, soirée organisé par Achisle & Vert un Monde avec le soutien de la Commune de L'Isle. Concert à 19h00.

Buvette, pizzas au feu de bois et animation au programme !

### **JEU 27 JUIN**

#### **SOIREE DECOMPRESSAGE DES 20H00 - CAVEAU**

Soirée dédiée à la gente féminine seulement... besoin ou envie de se vider la tête, profite de ce moment de convivialité.

Au rendez-vous, bon humeur, rires, apéro et blabla entre filles

### **VEN 28 JUIN**

#### **SOIREE JEUX DES 18H00 - CAVEAU "SPECIAL ECOLE EST FINIE ! "**

AVEC REPAS CANADIEN DANS LE PARC"

Soirée jeux, si vous aimez les jeux de plateaux, cartes ou autre... vous avez entre 8 et 88 ans rendez-vous au caveau ! buvette et snack sur place.

Infos complémentaires : [www.achisle](http://www.achisle)

# 25 ans F.C. Veyron-Venoge à La Chaux

FC

## Ve. 12 juillet

18h00	Ouverture Buvette	Food Truck
19h00	Pétanque (25.- sur inscription jusqu'au 8 juillet au 079 594 48 11)	
22h00	Bar ambiance	

## Sa. 13 juillet

09h30	Ouverture Buvette	
10h00-19h00	Tournoi populaire à 6 (60.- sur inscription jusqu'au 8 juillet au 079 594 48 11)	
12h00	Grillades	
19h00	Paella (Inscription souhaitée au 079 594 48 11)	
21h00	Concert	
23h00	DJ set - Jayowicz	

## Di. 14 juillet

11h00	Apéro et partie officielle	
12h00	Banquet (Inscription souhaitée au 079 594 48 11)	
15h00-16h00	Match des légendes	
17h00	Ricard Marseillaise	
18h00	Ouverture snack	
21h00-23h00	Finale Euro	
23h00-02h00	La Der debout	

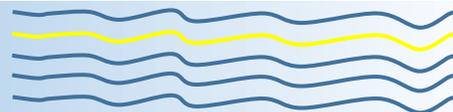


**Finale promotion 3ème ligue**  
Du 8 au 16 juin

Informations prochainement



@FCVEYRONVENOGE



## HORAIRE DE L'OFFICE DE POSTE

du lundi au vendredi : 08h30 à 10h30  
15h30 à 18h00  
le samedi : 08h30 à 10h30



La boîte à livres qui se trouve à l'ancienne balance communale, en face du kiosque du Château, est un lieu très accessible et ouvert à tous.

Nous sommes heureux qu'il y ait un certain mouvement.

Nous remercions toutes les personnes venant choisir des livres de ne pas ranger ou d'évacuer ceux qui ont été déposés par d'autres. Nous nous chargeons de trier et de ranger les livres apportés.

Nous rappelons que cet endroit est public, nous n'aimerions pas qu'il serve de déchèterie car ce lieu nous est prêté par la commune.

Nous rappelons que la boîte à livre est gérée par M. Thierry Brondy, qu'il y jette un coup d'œil de temps en temps et que c'est à lui seul de gérer les apports de livre, de les trier et de les ranger.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien.

Thierry Brondy



# Ecole de Natation La Venoge

Saison 2024-25  
Re joins-nous!

**Ouverture des inscriptions le 10 juin 2024**

Sur notre site internet et à notre réception

+41 21 863 13 50    www.aspicoss.ch/ecole-de-natation    Rte d'Aubonne 7, 1304 Cossonay




## Stage d'été à la Piscine

**Inscris-toi sans attendre!** (Places limitées)

Tu as entre 6 et 12 ans et tu aimes la natation et les activités en plein air, notre camp d'été est fait pour toi ! Viens nager et t'amuser avec nous!

- 👍 Natation et jeux aquatiques
- 👍 Sorties et visites
- 👍 Repas et goûters

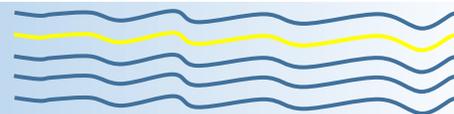
📅 Du 1er au 5 juillet 2024  
📅 Du 8 au 12 juillet 2024

CHF Fr. 380.- membre  
Fr. 430.- non membre pour une semaine



Contact +41 21 863 13 50    www.aspicoss.ch    info@aspicoss.ch  
Route d'Aubonne 7, 1304 Cossonay

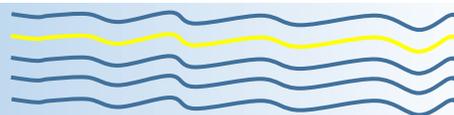
# L'agenda villageois 2024



*Sous réserve de modifications*

2 juin, dès 16h Jardin communautaire	Jardinage en commun <i>Organisation : Vert un Monde</i>
5 juin, dès 19h15 Grande salle de L'Isle	Course du Tour du Pays de Vaud pédestre <i>Organisation : Team Fédé</i>
7 juin dès 18h Parc du Château	Apéro-Afterwork <i>Organisation : l'Abbaye de L'Isle et la Municipalité</i>
9 juin, 10h à 11h Bureau de vote au Château	Votation fédérale
14 juin dès 18h Parc du Château	Apéro-Afterwork avec tournoi de pétanque (annulé en cas de mauvais temps) <i>Organisation : les Boulistes de la Venogette et la Jeunesse de L'Isle</i>
15 juin, dès 15h, puis 18h et 21h Local du feu	Diffusion du match de l'équipe suisse de foot de l'Euro <i>Organisation : Amicale des pompiers</i>
19 juin, dès 18h, puis 21h Local du feu	Diffusion du match de l'équipe suisse de foot de l'Euro <i>Organisation : Amicale des pompiers</i>
21 juin, dès 18h Concert à 19h Parc du Château	Apéro & beaucoup plus dans le Parc du Château <i>Buvette, pizzas au feu de bois et animation</i> <i>Organisation : Achisle &amp; Vert un Monde</i>
21 juin dès 18h Parc du Château	Apéro-Afterwork et concert (annulé en cas de mauvais temps) <i>Organisation : Achisle et Vert un Monde</i>
23 juin, dès 19h, puis 21h Local du feu	Diffusion du match de l'équipe suisse de foot de l'Euro <i>Organisation : Amicale des pompiers</i>
27 juin dès 20h Caveau	Soirée décompressage, dédiée à la gent féminine <i>Organisation : Achisle</i>
28 juin dès 18h Caveau	« Spécial Ecole est finie ! » avec repas canadien dans le Parc <i>Organisation : Achisle</i>
28 juin dès 18h Parc du Château	Apéro-Afterwork <i>Organisation : Jeunesse de L'Isle</i>
Du 12 au 14 juillet La Chaux	25 ans du F.C. Veyron-Venoge à La Chaux
1 <sup>er</sup> août Parc du Château	Fête nationale <i>Organisation : Association des Paysannes Vaudoises</i>
30 août au 1 <sup>er</sup> septembre Parc du Château	Brocante du Château L'Isle <i>Organisation : Swissbrocante.org</i>
22 septembre, 10h à 11h Bureau de vote au Château	Votation fédérale

# Numéros utiles



Administration communale	021 864 40 70
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414

---

Agence d'assurances sociales, Cossonay	021 804 98 70
Caisse de chômage, Morges	021 557 92 91
Centre de biométrie, passeports	0800 011 291
ECA Pully	058 721 21 21
EP Cossonay-Veyron-Venoge, secrétariat	021 557 89 39
Etat civil de La Côte, Morges	021 557 07 07
Garde forestier, M. Guy-Robert Monnier	079 353 31 24
Garde pêche, M. Louis Deslarzes	079 237 42 70 / 021 557 44 94
Garde faune, M. Kim Pieracci	079 237 42 59 / 021 557 86 16
Gendarmerie de Cossonay	021 557 82 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Hôpital de St-Loup	021 866 51 11
Inspecteur forestier, M. Jan-Matti Keller	079 704 29 31
Justice de paix, Morges	021 557 94 00
Médecin au village, Dr Jonathan Degroote	021 864 58 62
Office d'impôt districts de Nyon & Morges	022 557 50 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Ramoneur, M. Patrice Robert-Grandpierre	021 866 12 90
Registre foncier de La Côte, Tolochenaz	021 557 91 40